



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 14 DECEMBRE 2021

Délibération affichée  
Le 21 DEC. 2021

Effectif du Conseil : 33  
Présents : 22  
Absents et Excusé(es) : 08  
Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 77/2021

Domaine d'intervention : 3.2/Aliénations

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze du mois de Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit Décembre, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2021.

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINNE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier, ; - Mme LINON Gladys ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme MONGE Dunia, **Conseiller Municipal**.

**ABSENTS** : Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - M. PERAIN Franck ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. PROCIDA Robert - Mme GAUTHIEROT Franciane, **Conseillers Municipaux**.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIELLE Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION DECIDANT DE VENDRE A MONSIEUR Aristide NICOLAS LES PARCELLES DE TERRAINS CADASTREES AS 266 ET AS 323 SISES A LA ZONE ARTISANALE ET COMMERCIALE DE CALEBASSIER D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 375 M<sup>2</sup>.**

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*



## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, Monsieur Aristide NICOLAS a sollicité l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées AS 266 et 323 sises Zone Artisanale et Commerciale de Calebassier, d'une superficie totale de 375 m<sup>2</sup> en vue de la construction d'un Centre de dépollution automobile.

Conformément à la réglementation en vigueur, le service de France Domaines a été consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021 propose par courrier en date du 11 Octobre 2021 un prix au mètre carré de 160 Euro soit 60 000.00 Euros (SOIXANTE MILLE EUROS) au total pour ces deux parcelles.

L'intérêt pour la collectivité est de répondre à un besoin croissant en matière de traitement de véhicules hors d'usage sur le territoire de la Ville et de lutter contre les dépôts sauvages de voitures dans notre cité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente au mètre carré à 160 euros et de vendre ces deux parcelles de terrains cadastrées respectivement AS 266 et AS 323 d'une superficie totale de 375 m<sup>2</sup> au prix de 60 000.00 Euros (SOIXANTE MILLE EUROS) sachant qu'une marge de plus ou moins 10% serait acceptable.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'Exposé des Motifs ci-dessus visé ;  
VU le courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 de Monsieur Aristide NICOLAS  
VU l'avis du Service de France Domaines en date du 11 Octobre 2021  
APRES en avoir délibéré,

### D E C I D E A LA MAJORITE

SOIT 20 VOIX POUR DONT 2 PROCURATIONS  
(Mme RODES Brigitte ; - Mme PAISLEY Yanetti)

5 ABSTENTIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam + procuration de Mme MONGE Dunia ; - M. BROLIRON Jean-François)

**ARTICLE 1** : DE VENDRE les parcelles de terrains cadastrées AS 266 et AS 323 d'une superficie totale de 375 m<sup>2</sup> au prix de 60 000.00 Euros (SOIXANTE MILLE EUROS) sises Zone Artisanale et Commerciale de Calebassier en vue de créer un Centre de dépollution automobile.

**ARTICLE 2** : DE DIRE que cette somme sera inscrite au prochain budget.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le 21 DEC. 2021  
L'affichage *et/ou* la publication le 21 DEC. 2021  
*Et/ou* la notification le  
Fait à Basse-Terre le 21 DEC 2021  
Le Maire  
André ATALLAH



Basse-Terre, le

16 DEC 2021

Le Maire

André ATALLAH

